



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

L'économie laitière suisse et le développement de la politique agricole

Forum du lait PSL, 25 mars 2021

Christian Hofer, Directeur OFAG



Contenu

1. Marché du lait: conditions cadres et actualités
2. Développement de la politique agricole
3. Questions



Où en sommes-nous sur le marché laitier ?

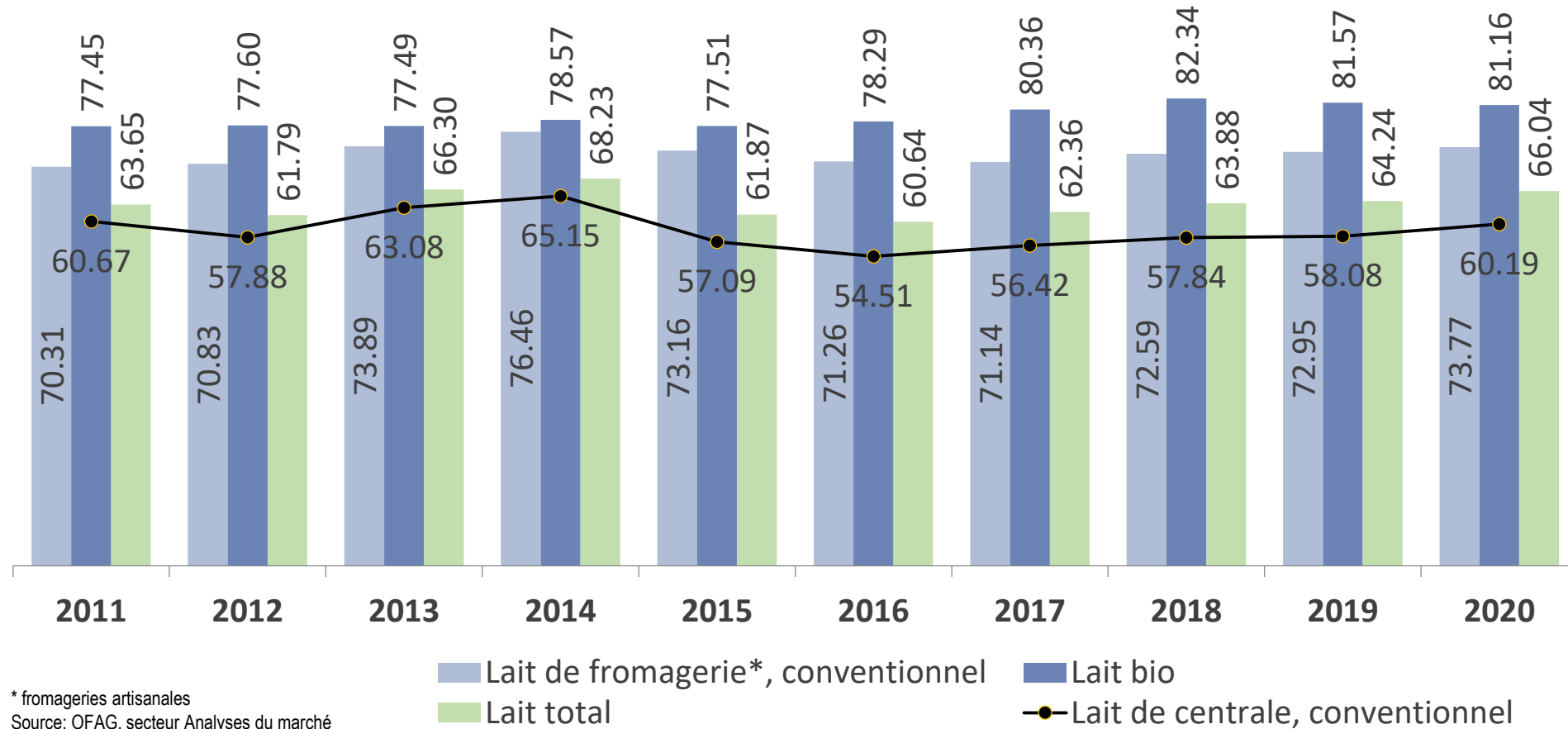
Prix du lait: moyenne 2011-2020

Lait total: 63.88 ct./kg

Lait de centrale, conventionnel: 59.31 ct./kg

Lait de fromagerie*, conventionnel: 72.55 ct./kg

Lait bio: 79.45 ct./kg





Conditions cadres de l'économie laitière Suisse

Mesures du marché

- Supplément versé pour le lait commercialisé (4.5 ct./kg)
- Supplément versé pour le lait transformé en fromage (10.5 ct./kg)
- Supplément de non-ensilage (3 ct./kg)
- Contrat-type de l'IP Lait (art. 37 LAgr)
- Mesures d'entraide dans le secteur laitier (marketing lait/produits laitiers)
- Statistique laitière, observation du marché

Protection à la frontière

- Libre-échange pour le fromage avec l'UE
- Contingents tarifaires et droits de douane pour les autres produits laitiers

Comptes d'État

- Suppléments accordés à l'économie laitière : 375.7 millions de francs
- Contrat de prestations avec TSM Fiduciaire : 2.7 millions de francs



Train d'ordonnances agricoles 2021 – Suppléments accordés à l'économie laitière

- Solution de remplacement « loi chocolatière »: 78,8 millions de francs ont été transférés en faveur du lait de centrale => introduction du supplément versé pour le lait commercialisé
- De ce montant, 10,84 millions de francs ont été utilisés en 2020 pour le supplément versé pour le lait transformé en fromage
- En 2021, la quantité de lait transformé en fromage restera élevée => moyens budgétaires pour les subventions laitières ne seront plus suffisants en 2022
- Proposition dans le train d'ordonnances 2021 :
 - Supplément pour le lait commercialisé porté à 5 ct./kg de lait à compter du 1er janvier 2022 (total ca. 76 millions de francs)
 - Supplément pour le lait transformé en fromage abaissé à 14 ct./kg
- Consultation dure jusqu'au 12 mai 2021. Le Conseil fédéral décidera en automne 2021, sur la base des prises de position, du credit-cadre 2022-2025 et de l'évolution du volume de lait transformé en fromage



Contingent tarifaire du beurre

- En cas de pénurie sur le marché intérieur, l'OFAG peut augmenter temporairement le contingent tarifaire du beurre. Les parts du contingent tarifaire supplémentaire sont mises aux enchères.
- Consultation de la branche : le groupe de travail paritaire de l'IP Lait soumet une demande d'augmentation du contingent auprès de l'OFAG
- La basse production de beurre (moins de lait commercialisé, hausse de la production de fromage) et simultanément la demande croissante (notamment dans le commerce de détail) ont entraîné une réduction des stocks de beurre
- 2020: Pour assurer l'approvisionnement, le contingent tarifaire du beurre a été relevé d'un total de 4 800 tonnes
- 2021: Augmentation de 1500 tonnes le 1er mars, car la production nationale de beurre ne sera probablement plus suffisante à partir de la fin de l'été. Cela donne aux détaillants et aux entreprises de transformation suffisamment de temps pour passer au beurre importé



Trafic de perfectionnement pour le lait

- Trafic de perfectionnement actif : des marchandises peuvent être importées temporairement en franchise de droits de douane ou avec un droit au remboursement pour transformation
- Pour les produits agricoles et les produits agricoles de base le trafic de perfectionnement est seulement accordé lorsque:
 - des produits indigènes similaires ne sont pas disponibles en quantité suffisante ou
 - le handicap de prix des matières premières ne peut pas être compensé par d'autres mesures
- Production de fromage pour l'exportation :

Le handicap de prix n'est pas compensé, si le prix du lait que le fromager doit payer, moins les suppléments versés pour le lait transformé en fromage et le lait commercialisé (total 15 ct./kg), est supérieur au prix d'achat à l'étranger
- La branche est consultée avant l'octroi d'une autorisation



Dossiers de politique agricole - Où en est-on?

PA22+

- Session d'hiver : CE a décidé la suspension et le postulat, a traité le crédit-cadre
- Session de printemps: CN a confirmé la suspension et complété les questions du postulat, a traité le crédit-cadre (différence de 3 millions de francs par rapport au CE)

Iv. pa. 19.475 «Réduction des risques PPh»

- Session de printemps, vote final CE et CN : trajectoire de réduction des produits phytosanitaires, excédents d'azote et de phosphore, obligation à communiquer les livraisons d'engrais et les aliments concentrés pour animaux

	2020				2021				2022				2023				2024			
	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV
Politique agricole 2022+																				
Révision de la loi (projets 1-3)																				
Enveloppes financières (projet 4)																				
Initiative parlementaire 19.475																				
Train d'ordonnance Iv.pa. 19.475																				
Initiatives																				
I. pop. Eau potable propre																				
I. pop. Suisse sans pesticides																				
I. pop. Élevage intensif (avec c-projet)																				

Légende:

Travaux prép. de l'admin.

Arrêté du Conseil fédéral

Consultation

Mise en oeuvre

Message

Votation populaire

Parlement



Initiative parlementaire. Réduire le risque lié à l'utilisation des pesticides

État actuel

- Éléments principaux adoptés par le parlement:
 - Réduction des excédents d'azote et de phosphore d'ici 2030 par rapport à 2014/17, le Conseil fédéral fixe des objectifs «raisonnables»
 - Réduction des risques liés aux produits phytosanitaires (moins 50% entre 2012/15 et 2027) et aux biocides (non quantifiée)
 - Participation des interprofessions, des organisations de producteurs et d'autres organisations à la réalisation des objectifs
 - Devoir de communiquer et système d'information centralisé pour les pesticides, les engrais et les aliments concentrés
 - Conditions d'autorisation plus strictes pour les pesticides, mêmes exigences concernant les métabolites pertinents et les métabolites non pertinents



Train d'ordonnances en lien avec l'lv. pa. Réduire le risque lié à l'utilisation des pesticides (2)

État actuel

- Préparation des adaptations d'ordonnances dans le domaine de l'agriculture, par ex. :
 - Prestations écologiques requises: restriction des produits phytosanitaires présentant des risques plus élevés pour l'environnement
 - Nouvelles mesures de paiements directs pour le non-recours/la réduction des pesticides
 - Mise en œuvre au niveau de l'ordonnance de l'obligation de communiquer et du système d'information central pour les produits phytosanitaires, les engrais, les aliments concentrés pour animaux.

Prochaines étapes (planification actuelle)

- Consultation: Ouverture de la consultation prévue en avril 2021
- Décision du Conseil fédéral: mars 2022
- Entrée en vigueur: 1.1.2023 → délai suffisant pour la mise en œuvre par les cantons



Initiatives populaires

Initiative sur l'eau potable propre

Pas de paiements directs pour les exploitations qui utilisent des pesticides ou des antibiotiques de manière prophylactique ou qui détiennent plus d'animaux que ne peut nourrir l'exploitation par ses propres fourrages.

**NOUS SUBVENTIONNONS
LA CONTAMINATION DE
NOTRE EAU POTABLE!**

Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse

Interdiction d'utilisation de pesticides de synthèses et l'importation de produits alimentaires qui contiennent des pesticides de synthèse ou qui ont contribué à leur production. La phase de mise en application dure 10 ans.

Votations:
13 juin 2021



Position du Conseil fédéral: Rejet sans contre-projet – Paquet de mesures de l'lv. pa. 19.475 comme alternative.



Postulats CER-CE et CER-CN

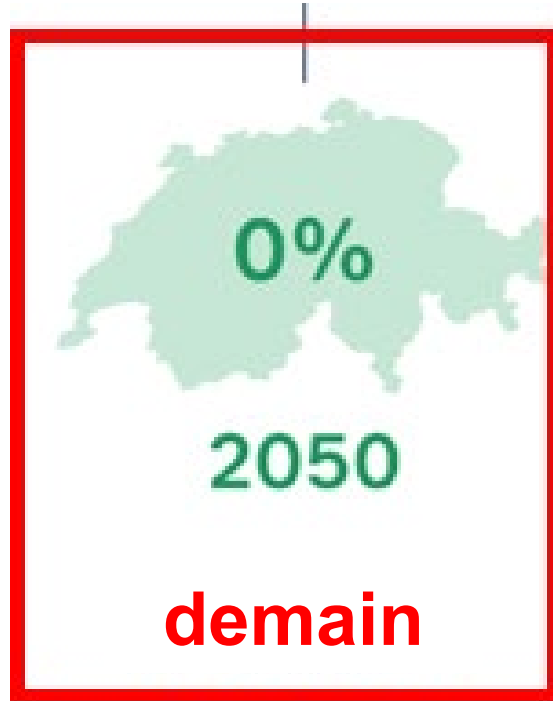
Orientation future de la politique agricole

Rapport d'ici 2022 au plus tard, portant sur les points suivants :

- Maintien du taux d'auto-provisionnement
- Transformation de la PA en une politique globale visant à promouvoir l'alimentation saine et la production durable de denrées alimentaires
- Fermeture des cycles de tous les éléments fertilisants sur l'ensemble de la chaîne de création de valeur
- Simplification, allègement de la charge administrative et réduction de la bureaucratie aux échelons fédéral et cantonal
- Liberté entrepreneuriale et perspectives économiques
- Réduction des distorsions de concurrence entre la production indigène et les importations
- Promotion et soutien de la vente directe et des circuits courts
- Mesures visant à diminuer le gaspillage



Stratégie Climat pour l'agriculture à long terme



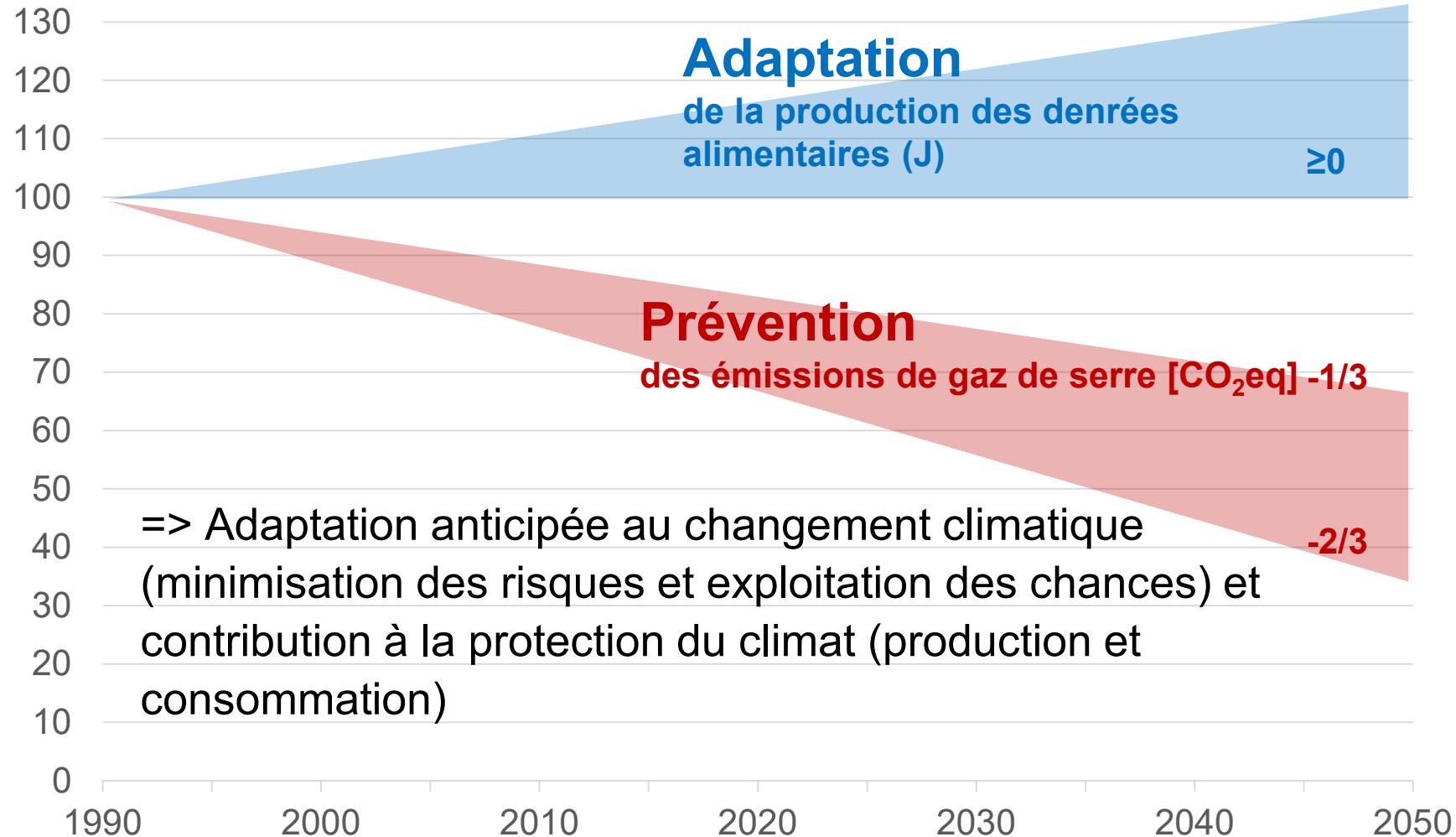
Le Conseil fédéral vise la neutralité climatique en Suisse d'ici à 2050 :

- Stratégie climatique Suisse 2050 est adopté
- Sous-stratégie agriculture et alimentation
- Objectif sectoriel pour l'agriculture : moins 20-25 % d'ici 2030 par rapport à 1990



Double objectif

Index 1990=100





Stratégie alimentaire respectueuse du climat

Émissions
agriculture



*Adaptation des modes de
consommation et de production*



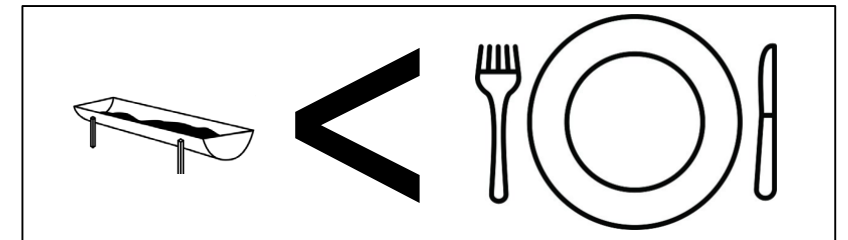
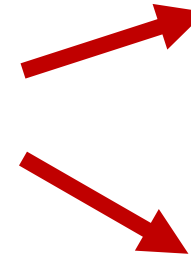
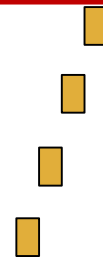
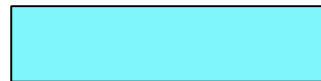
Production animale

Utilisation des éléments fertilisants

Carbone du sol

Utilisation de l'énergie

Émissions
résiduelles



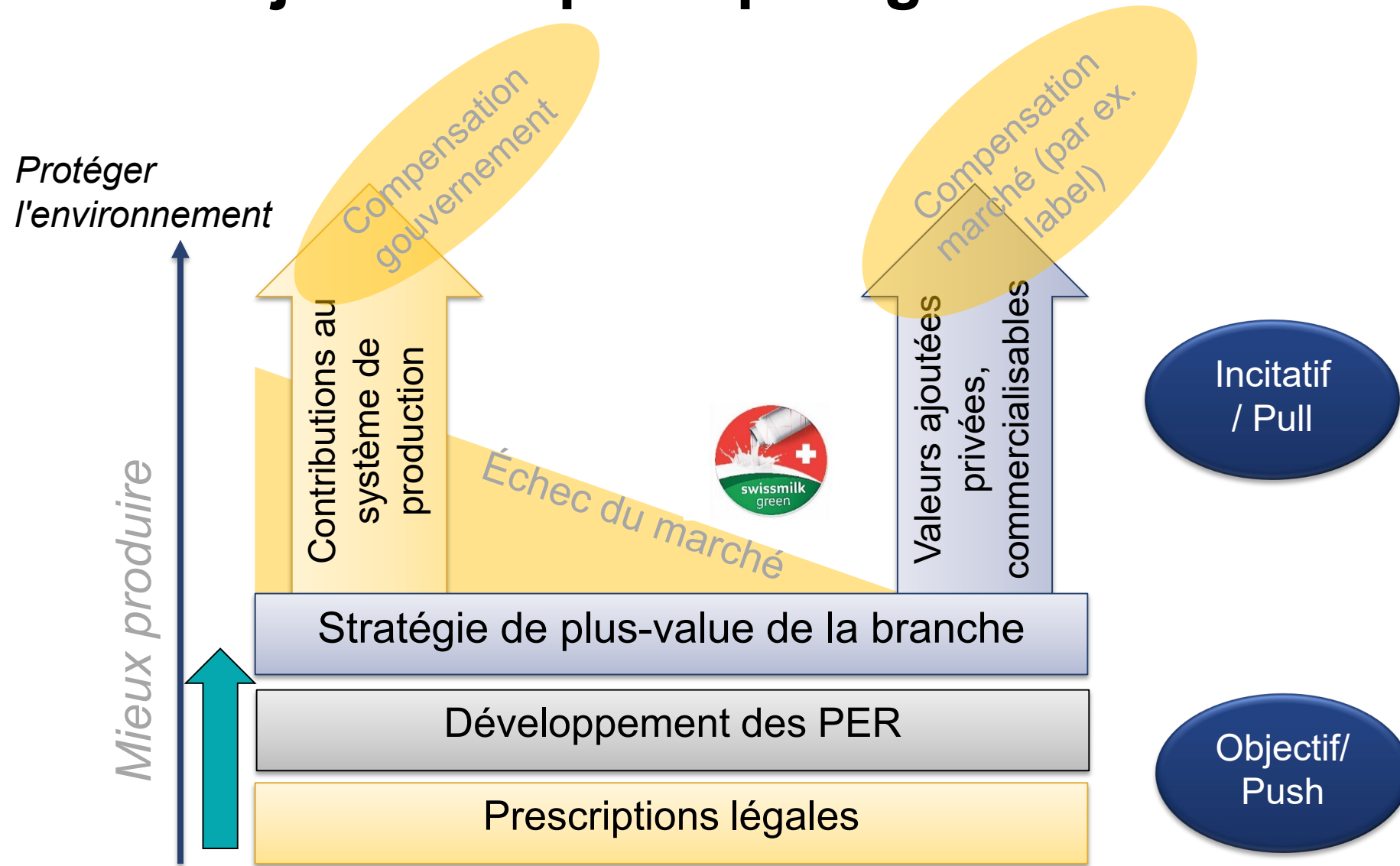


Résumé

- 1) Le changement climatique constitue un double **défi pour l'agriculture** : elle **doit s'adapter au** climat et, en même temps, **éviter** autant que possible **les émissions**
- 2) La politique agricole doit être développée en une **stratégie pour l'agriculture et l'alimentation**

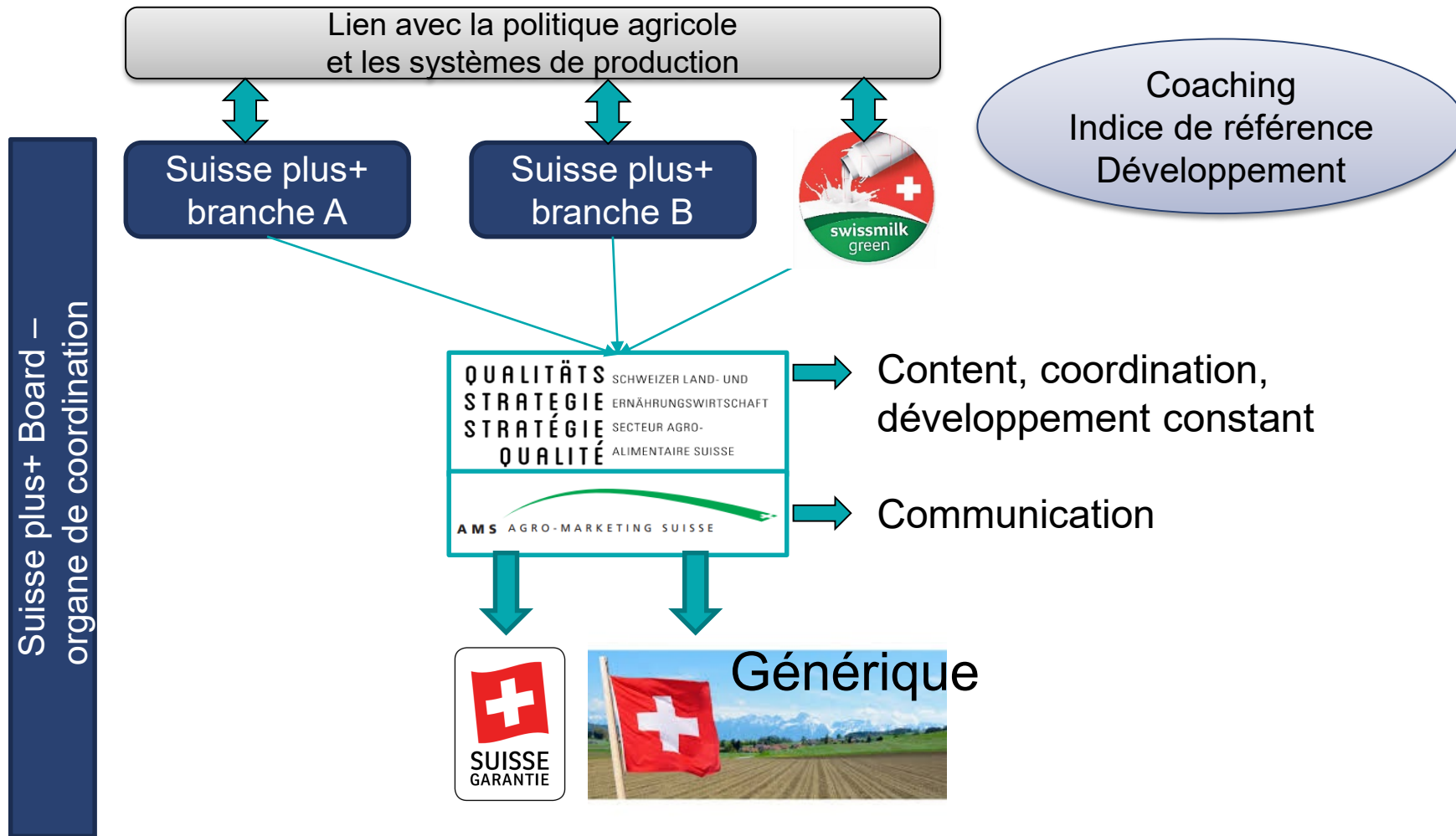


Valeur ajoutée et politique agricole





Concept de base de la stratégie de plus-value





Questions ?



Suisse. Naturellement.